

# DOCUMENTATION CENTRALE DES CRIMES INTERNATIONAUX

## SECTION ORIENT – BUREAU PALESTINE-ISRAEL

Rédaction : 28/03/2025  
Référence : ORPI-NDC-1  
Public

Note de contexte  
Lieu : Israël et bande de Gaza  
Période : octobre 2023 à mars 2025

**Objet : Décision de la Cour suprême israélienne du 27 mars 2025 sur l'aide humanitaire à Gaza.**

### Résumé :

- Le 27 mars 2025, la Cour suprême israélienne a rejeté un recours déposé par plusieurs ONG israéliennes. Ces organisations demandaient que l'État garantisse l'acheminement de l'aide humanitaire vers la population civile de Gaza, gravement affectée par le blocus israélien qui a été imposé à la suite de l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023.
- La Cour, statuant à l'unanimité, a estimé qu'Israël n'était pas juridiquement tenu de permettre une aide humanitaire étendue, invoquant que Gaza ne relève plus du régime de l'occupation et que les autorités israéliennes avaient déjà rempli leurs obligations.
- Selon les juges, l'armée israélienne a mobilisé des efforts « sans précédent » pour permettre l'entrée de convois humanitaires dans la bande de Gaza, malgré les opérations militaires en cours. L'arrêt reconnaît que certains produits, comme le carburant, ont pu être restreints pour des raisons de sécurité.
- Les ONG pétitionnaires dénoncent un arrêt en contradiction avec les mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice (CIJ), qui en janvier et en mars 2024, avaient ordonné à Israël de garantir l'accès sans entrave de l'aide humanitaire. Elles estiment que la décision légitime une politique de siège ayant des conséquences directes sur les civils, en violation du droit international humanitaire.
- Plusieurs ONG internationales, dont Human Rights Watch, ont également critiqué la décision, en considérant qu'elle facilitait des atteintes graves contre la population civile de Gaza.

## 1. Un blocus qui aggrave la crise humanitaire à Gaza

Le 7 octobre 2023, l'attaque du Hamas contre Israël déclenche une guerre et un blocus de la bande de Gaza, imposé par le gouvernement israélien<sup>1</sup>. Aucune fourniture en nourriture, eau, carburant ou électricité n'est alors autorisée à entrer à Gaza, où vivent environ 2,3 millions de palestiniens. Ce siège aggrave la crise humanitaire dans l'enclave, décrite par les Nations unies comme « catastrophique » à la fin d'octobre 2023<sup>2</sup>. Grâce à une médiation internationale, un premier convoi de 20 camions d'aide médicale et alimentaire est autorisé à entrer à Gaza par le poste de Rafah (frontière égyptienne) le 21 octobre 2023<sup>3</sup>. Toutefois, ces livraisons demeurent très insuffisantes par rapport aux besoins, l'ONU estimant qu'il faudrait au moins 100 camions d'aide par jour<sup>4</sup>.

Dans les mois suivants, malgré quelques trêves temporaires fin novembre 2023 et en janvier 2024 permettant une hausse ponctuelle des convois, l'accès humanitaire reste entravé. Début 2024, l'ONU alerte que la population de Gaza, en grande partie déplacée et assiégée, fait face à des risques de famine et de pénurie de carburant<sup>5</sup>. Le 26 janvier 2024, la Cour internationale de Justice (CIJ) exige qu'Israël «prenne toutes les mesures nécessaires et efficaces» pour permettre à la population de Gaza d'obtenir un approvisionnement en produits de base<sup>6</sup>. Le 28 mars 2024, constatant l'aggravation de la situation, la CIJ ordonne à Israël d'ouvrir plus de points de passage terrestres pour acheminer sans délai nourriture, eau, carburant et secours vers Gaza<sup>7</sup>.

Malgré ces décisions juridiquement contraignantes, le blocus se poursuit. Début avril 2024, sous pression internationale, le gouvernement israélien annonce l'ouverture limitée du port d'Ashdod en Israël, et du point de passage d'Erez au Nord de Gaza, pour acheminer l'aide humanitaire<sup>8</sup>. Des organisations humanitaires comme Oxfam jugent ces mesures tardives et insuffisantes<sup>9</sup>. Par ailleurs, certains matériels critiques (carburant, équipements médicaux, etc) restent interdits d'entrée au motif qu'ils pourraient être détournés par le Hamas.

## 2. Le recours d'ONG israéliennes devant la Cour suprême

Dès les premières semaines du conflit, des ONG de défense des droits humains en Israël se mobilisent pour contester le blocage de l'aide. Une coalition de cinq ONG – Gisha, HaMoked, Physicians for Human Rights Israël, l'Association pour les droits civils en Israël (ACRI) et Adalah – dépose en octobre 2023 une requête auprès de la Cour suprême demandant que l'État assure l'acheminement de l'aide humanitaire vers la population civile gazaouie pendant la guerre<sup>10</sup>. Les pétitionnaires soutiennent que le droit international humanitaire impose à Israël, puissance occupante de facto, de protéger les civils et de permettre le libre passage des secours<sup>11</sup>. Ils arguent que priver la population de biens essentiels constitue une punition collective et illégale. Ils invoquent notamment les ordonnances de la CIJ des 26 janvier et

<sup>1</sup> <https://www.reuters.com/world/middle-east/trucks-enter-gaza-carrying-medical-supplies-food-hamas-2023-10-21/#:~:text=Israel%20imposed%20a%20total%20blockade,and%20buildings%20that%20needed%20repairs>

<sup>2</sup> <https://news.un.org/en/story/2023/11/1143267>

<https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/11/gaza-running-out-time-un-experts-warn-demanding-ceasefire-prevent-genocide>

<sup>3</sup> <https://www.reuters.com/world/middle-east/trucks-enter-gaza-carrying-medical-supplies-food-hamas-2023-10-21/#:~:text=GAZA%20FAIRO%2C%20Oct%2021%20%28Reuters%29%20,left%20it%20stranded%20in%20Egypt>

<sup>4</sup> <https://news.un.org/fr/story/2023/10/1140072>

<sup>5</sup> <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/01/over-one-hundred-days-war-israel-destroying-gazas-food-system-and>

<https://news.un.org/en/story/2024/02/1146997>

<sup>6</sup> <https://www.icj-cij.org/node/203447>

<https://www.icj-cij.org/node/203447>

<sup>7</sup> <https://www.icj-cij.org/node/203447>

<https://news.un.org/en/story/2024/03/1148096>

<sup>8</sup> <https://www.oxfam.org/fr/node/24234#:~:text=Responding%20to%20the%20announcement%20by,and%20North%20Africa%20Director%20said>

<sup>9</sup> <https://www.oxfam.org/fr/node/24234#:~:text=Middle%20East%20and%20North%20Africa,Director%20said>

<sup>10</sup> <https://www.timesofisrael.com/high-court-gives-government-six-days-to-submit-answers-on-gaza-humanitarian-crisis/#:~:text=match%20at%20L182%20The%20petition,volume%20of%20aid%20to%20Gaza>

<sup>11</sup> [https://www.timesofisrael.com/liveblog\\_entry/ngos-petition-high-court-to-bar-government-from-cutting-aid-to-gaza/#:~:text=According%20to%20humanitarian%20law%2C%20there,writes%20Gisha%20in%20its%20petition](https://www.timesofisrael.com/liveblog_entry/ngos-petition-high-court-to-bar-government-from-cutting-aid-to-gaza/#:~:text=According%20to%20humanitarian%20law%2C%20there,writes%20Gisha%20in%20its%20petition)

28 mars 2024, estimant que la politique israélienne à Gaza représente « une violation flagrante » de ses obligations juridiques internationales<sup>12</sup>.

Le 19 janvier 2025, un cessez-le-feu partiel est instauré, permettant l'entrée de nombreux convois (selon Israël, plus de 25 000 camions d'aide auraient transité en 42 jours)<sup>13</sup>. Pourtant, le 1<sup>er</sup> mars 2025, l'accord de trêve expire sans prolongation. Le 2 mars 2025, le gouvernement israélien ordonne de stopper l'entrée de l'aide, tant que le Hamas ne libère pas tous les otages israéliens encore détenus<sup>14</sup>.

Le même jour, Gisha et quatre autres ONG déposent une requête devant la Cour suprême pour faire annuler cette décision. Elles demandent que l'armée reprenne l'acheminement de l'aide, en faisant valoir que priver la population de biens de première nécessité met des vies en danger et viole gravement les obligations d'Israël au regard du droit international<sup>15</sup>. Gisha souligne notamment que plusieurs nourrissons seraient décédés d'hypothermie en février faute de chauffage, contredisant les affirmations de l'État selon lesquelles l'aide livrée jusque-là suffisait à couvrir les besoins<sup>16</sup>.

### 3. Arrêt du 27 mars 2025 : rejet de la requête

Le 27 mars 2025, la Cour suprême israélienne rend son arrêt. À l'unanimité, les juges rejettent la requête des ONG réclamant l'augmentation de l'aide humanitaire à Gaza<sup>17</sup>. La Cour estime qu'Israël a agi conformément à ses obligations, tant en droit interne qu'en droit international, dans sa gestion de l'aide pendant la période de guerre visée par le recours<sup>18</sup>.

Les juges valident la position de l'exécutif, selon laquelle le droit relatif aux obligations d'une autorité occupante ne s'applique pas à la situation de Gaza<sup>19</sup>. Selon eux, la bande de Gaza, évacuée par Israël en 2005, n'est plus sous contrôle direct d'Israël, le Hamas y exerçant encore des fonctions d'administration publique<sup>20</sup>. Par conséquent, les juges estiment que les devoirs incombant à une force occupante ne lient pas Israël « dans toutes les affaires concernant Gaza »<sup>21</sup>. Cette analyse juridique – en cohérence avec la position officielle israélienne depuis 2005 – conduit la Cour à considérer qu'Israël n'est pas tenu d'assurer l'approvisionnement intégral de la population de Gaza en temps de guerre. Le juge **David Mintz**, dans une opinion concurrente, affirme en sus qu'aucune obligation juridique n'impose à Israël de fournir une aide humanitaire étendue ou des biens susceptibles d'être détournés. Il insiste sur le fait que de telles décisions relèvent du pouvoir discrétionnaire de l'exécutif, et non du pouvoir judiciaire<sup>22</sup>.

<sup>12</sup> <https://www.timesofisrael.com/high-court-gives-government-six-days-to-submit-answers-on-gaza-humanitarian-crisis/#:~:text=match%20at%20L190%20The%20petitioners,torn%20territory>

<sup>13</sup> <https://www.jns.org/israeli-supreme-court-rejects-petition-asking-state-to-resume-aid-to-gaza/#:~:text=During%20the%202024,some%20four%20to%20six%20months>

<sup>14</sup> <https://www.jns.org/israeli-supreme-court-rejects-petition-asking-state-to-resume-aid-to-gaza/#:~:text=The%20petition%20was%20filed%20by,to%20extend%20the%20hostage%20deal>

<sup>15</sup> [https://www.timesofisrael.com/liveblog\\_entry/ngos-petition-high-court-to-bar-government-from-cutting-aid-to-gaza/#:~:text=Gisha%20argues%20that%20halting%20the,claim%20to%20be%20false%20anyway](https://www.timesofisrael.com/liveblog_entry/ngos-petition-high-court-to-bar-government-from-cutting-aid-to-gaza/#:~:text=Gisha%20argues%20that%20halting%20the,claim%20to%20be%20false%20anyway)

<sup>16</sup> [https://www.timesofisrael.com/liveblog\\_entry/ngos-petition-high-court-to-bar-government-from-cutting-aid-to-gaza/#:~:text=claims%20that%20the%20existing%20aid,claim%20to%20be%20false%20anyway](https://www.timesofisrael.com/liveblog_entry/ngos-petition-high-court-to-bar-government-from-cutting-aid-to-gaza/#:~:text=claims%20that%20the%20existing%20aid,claim%20to%20be%20false%20anyway)

<sup>17</sup> <https://supremedecisions.court.gov.il/Home/Download?path=NetVerdicts/2025/3/27/2024-0-2280-72-2&fileName=4332ce4a4792479aaff095df174ed9b1&type=4>

<https://www.timesofisrael.com/high-court-says-petitioners-not-even-close-to-showing-israel-starving-gazan-civilians/>  
<https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/israeli-supreme-court-decision-legitimises-starvation-genocide-gaza-strips-enar>

<sup>18</sup> <https://www.jns.org/israeli-supreme-court-rejects-petition-asking-state-to-resume-aid-to-gaza/>

<sup>19</sup> <https://www.srugim.co.il/1110411-%d7%a4%d7%94-%d7%90%d7%97%d7%93-%d7%91%d7%92%d7%a5-%d7%93%d7%97%d7%94-%d7%90%d7%aa-%d7%94%d7%a2%d7%aa%d7%99%d7%a8%d7%95%d7%aa-%d7%a9%d7%93%d7%a8%d7%a9%d7%95-%d7%9c%d7%94%d7%9b%d7%a0%d7%99%d7%a1>

<https://www.kan.org.il/content/kan-news/defense/876192/>

<sup>20</sup> <https://www.kountrass.com/a-lunanimite-la-cour-supreme-israelienne-rejette-la-petition-concernant-laide-humanitaire-a-gaza/#:~:text=aux%20directives%20du%20gouvernement%20et,dans%20la%20bande%20de%20Gaza>

<sup>21</sup> <https://www.ynetnews.com/article/s1yvsixayx#:~:text=The%20High%20Court%20of%20Justice,matters%20concerning%20the%20Gaza%20Strip>

<sup>22</sup> <https://supremedecisions.court.gov.il/Home/Download?path=NetVerdicts/2025/3/27/2024-0-2280-72-2&fileName=4332ce4a4792479aaff095df174ed9b1&type=4>

<https://www.kountrass.com/a-lunanimite-la-cour-supreme-israelienne-rejette-la-petition-concernant-laide-humanitaire-a-gaza/#:~:text=aux%20directives%20du%20gouvernement%20et,dans%20la%20bande%20de%20Gaza>

La Cour souligne en outre que l'armée israélienne a déjà permis l'entrée de volumes importants d'aide à Gaza depuis le début du conflit. Le président de la Cour, le juge **Yitzhak Amit**, retient qu'Israël a respecté ses obligations minimales d'assistance<sup>23</sup>. Le jugement met en avant les efforts logistiques de l'armée pour faciliter les convois humanitaires, en pleine offensive militaire. Le juge **Noam Sohlberg** relève que « la réalité factuelle à laquelle [la Cour a] été exposée est différente de celle présentée par les pétitionnaires », saluant une mobilisation de Tsahal « sans précédent parmi les armées du monde » pour acheminer l'aide tout en menant des opérations intenses<sup>24</sup>.

En outre, les juges estiment qu'une intervention judiciaire n'est pas justifiée : ils estiment la gestion de l'aide par l'exécutif raisonnable au regard des impératifs militaires et humanitaires.

En somme, la Cour suprême valide la décision de l'exécutif prise en mars 2025, de suspendre l'entrée de l'aide, considérant que cette mesure s'inscrit dans la marge de manœuvre du gouvernement en période de guerre. Le recours des ONG est donc rejeté<sup>25</sup>.

#### 4. Réactions et perspectives

La décision a suscité de vives réactions de la part des organisations de défense des droits humains. Les ONG pétitionnaires – parmi lesquelles Gisha et Adalah – dénoncent un jugement qui cautionne le blocus et ses conséquences sur les civils. Dans un communiqué commun, elles estiment que l'arrêt de la Cour suprême donne à Israël « le feu vert pour continuer à commettre des crimes de guerre et à porter atteinte aux civils à Gaza »<sup>26</sup>. Elles reprochent aux juges d'ignorer la gravité de la crise pour la population palestinienne, et la non-conformité de l'Etat vis-à-vis de ses obligations en droit international humanitaire. Ces ONG soulignent que la plus haute juridiction israélienne, en validant la position gouvernementale, va à l'encontre des ordonnances juridiquement contraignantes de la CIJ qui demandaient l'ouverture sans entrave de l'accès humanitaire. Human Rights Watch abonde en ce sens, affirmant qu'Israël viole les injonctions de la CIJ et le droit des conflits armés, en maintenant un état de siège qui prive la population de Gaza de ses besoins vitaux<sup>27</sup>.

Du côté israélien, les autorités se félicitent de la validation de leur politique par le pouvoir judiciaire. Le gouvernement réaffirme qu'il ne permettra pas la normalisation des livraisons tant que le Hamas détiendra des otages et menacera Israël<sup>28</sup>. Le jugement de la Cour suprême – intervenant en plein conflit – conforte la stratégie de blocus du gouvernement israélien, en la déclarant conforme au droit national et non contraire, selon sa lecture, aux normes internationales applicables.

Sur le terrain, la situation humanitaire reste dramatique. Après l'arrêt du 27 mars 2025, les hostilités s'intensifient de nouveau à Gaza. L'ONU et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) alertent sur un risque d'effondrement complet des services vitaux si le blocus total se poursuit<sup>29</sup>.

Entre octobre 2023 et mars 2025, il est estimé qu'au moins 50.000 palestiniens sont morts à Gaza et que plus de 115.000 ont été blessés, dont une large majorité de civils.

<sup>23</sup> <https://supremedecisions.court.gov.il/Home/Download?path=NetVerdicts/2025/3/27/2024-0-2280-72-2&fileName=4332ce4a4792479aaff095df174ed9b1&type=4>

<https://www.kountrass.com/a-lunanimite-la-cour-supreme-israelienne-rejette-la-petition-concernant-laide-humanitaire-a-gaza/#:~:text=aux%20directives%20du%20gouvernement%20et,dans%20la%20bande%20de%20Gaza>

<sup>24</sup> <https://supremedecisions.court.gov.il/Home/Download?path=NetVerdicts/2025/3/27/2024-0-2280-72-2&fileName=4332ce4a4792479aaff095df174ed9b1&type=4>

<https://www.kountrass.com/a-lunanimite-la-cour-supreme-israelienne-rejette-la-petition-concernant-laide-humanitaire-a-gaza/#:~:text=aux%20directives%20du%20gouvernement%20et,dans%20la%20bande%20de%20Gaza>

<sup>25</sup> <https://www.haaretz.com/opinion/2025-04-09/ty-article-opinion/.premium/starvation-stalks-gaza-why-is-israels-supreme-court-looking-away/00000196-0af8-d6b6-a9df-eebf08390000>

[https://gisha.org/en/israeli-high-court-presents-a-hymn-of-praise-to-israeli-policy-in-gaza-strip/?utm\\_source=chatgpt.com](https://gisha.org/en/israeli-high-court-presents-a-hymn-of-praise-to-israeli-policy-in-gaza-strip/?utm_source=chatgpt.com)

<sup>26</sup> <https://gisha.org/en/petitioners-response-high-court-ruling-humanitarian-aid-petition-2/#:~:text=,March%2027%2C%202025>

<https://gisha.org/en/aid-access-now/>

<sup>27</sup> <https://www.hrw.org/news/2024/05/07/gaza-israel-flouts-world-court-orders>

<sup>28</sup> <https://www.jns.org/israeli-supreme-court-rejects-petition-asking-state-to-resume-aid-to-gaza/#:~:text=The%20petition%20was%20filed%20by,to%20extend%20the%20hostage%20deal>

<sup>29</sup> <https://news.un.org/fr/story/2025/04/1154611>

<https://www.bbc.com/news/articles/c4g2k4zgvppo>

<https://www.icrc.org/en/news-release/israel-and-occupied-territories-icrc-warns-worsening-humanitarian-crisis-gaza>

## Annexe 1 : Chronologie sur l'aide humanitaire à Gaza

- 7 octobre 2023 : Attaque du Hamas contre Israël. Israël impose immédiatement un blocus total sur Gaza (interdiction d'entrée de nourriture, eau, électricité, carburant)<sup>30</sup>.
- 21 octobre 2023 : Premier convoi humanitaire (20 camions) entrant à Gaza via Rafah (frontière égyptienne), sous médiation internationale<sup>31</sup>. Aide très en-deçà des besoins selon l'ONU (100+ camions/jour requis)<sup>32</sup>.
- 26 janvier 2024 : La Cour internationale de Justice (CIJ) prend des mesures conservatoires obligeant Israël à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire de base à Gaza, compte tenu de la vulnérabilité extrême des civils<sup>33</sup>.
- 28 mars 2024 : La CIJ, constatant la famine naissante à Gaza, ordonne à Israël de « prendre toutes les mesures nécessaires » pour assurer la fourniture sans délai en nourriture, eau, carburant et secours, notamment via l'ouverture de points de passage supplémentaires<sup>34</sup>.
- 5 avril 2024 : Le gouvernement israélien annonce l'ouverture temporaire du port d'Ashdod et du point de passage terrestre d'Erez (nord de Gaza) pour accroître l'entrée d'aide humanitaire<sup>35</sup>. ONG internationales et ONU jugent cette mesure insuffisante<sup>36</sup>, demandant l'ouverture de tous les accès et un cessez-le-feu pour répondre aux besoins<sup>37</sup>.
- 19–29 janvier 2025 : Trêve humanitaire négociée. Durant ~6 semaines de cessez-le-feu partiel, l'entrée d'aide augmente (≈25 200 camions du 19 janv. au 1er mars, d'après les autorités israéliennes)<sup>38</sup>.
- 2 mars 2025 : Fin de la trêve. Sur ordre du gouvernement, Israël suspend à nouveau toute entrée d'aide vers Gaza<sup>39</sup>. Cinq ONG israéliennes (Gisha, HaMoked, PHR, ACRI, Adalah) déposent en urgence un recours devant la Cour suprême pour empêcher cette suspension qu'elles jugent illégale et exposant les civils à la mort<sup>40</sup>.
- 27 mars 2025 : Arrêt de la Cour suprême d'Israël rejetant le recours des ONG et validant la politique gouvernementale de restriction de l'aide pendant la guerre<sup>41</sup>.
- 7 mai 2024, l'armée israélienne s'empare du terminal de Rafah, fermant totalement ce dernier point d'entrée d'aide. Les organisations humanitaires dénoncent une violation persistante des injonctions juridiquement contraignantes de la CIJ et du droit international humanitaire<sup>42</sup>.

<sup>30</sup> <https://www.reuters.com/world/middle-east/trucks-enter-gaza-carrying-medical-supplies-food-hamas-2023-10-21/#:~:text=Israel%20imposed%20a%20total%20blockade,and%20buildings%20that%20needed%20repairs>

<sup>31</sup> <https://www.reuters.com/world/middle-east/trucks-enter-gaza-carrying-medical-supplies-food-hamas-2023-10-21/#:~:text=GAZA%20FCAIRO%2C%20Oct%2021%20%28Reuters%29%20,left%20it%20stranded%20in%20Egypt>

<sup>32</sup> <https://www.reuters.com/world/middle-east/trucks-enter-gaza-carrying-medical-supplies-food-hamas-2023-10-21/#:~:text=Rafah%20is%20the%20main%20route,3%20million%20residents>

<sup>33</sup> [https://www.aljazeera.com/news/2024/3/28/icj-orders-israel-to-take-action-to-address-famine-in-gaza#:~:text=In%20its%20legally%20binding%20order%2C,assistance"%20including%20food%2C%20water%2C%20fuel](https://www.aljazeera.com/news/2024/3/28/icj-orders-israel-to-take-action-to-address-famine-in-gaza#:~:text=In%20its%20legally%20binding%20order%2C,assistance)

<sup>34</sup> <https://www.aljazeera.com/news/2024/3/28/icj-orders-israel-to-take-action-to-address-famine-in-gaza#:~:text=Published%20on%2028%20Mar%202024,28%20Mar%202024>

<sup>35</sup> <https://www.oxfam.org/fr/node/24234#:~:text=Responding%20to%20the%20announcement%20by,and%20North%20Africa%20Director%20said>

<sup>36</sup> <https://www.oxfam.org/fr/node/24234#:~:text=Middle%20East%20and%20North%20Africa,Director%20said>

<sup>37</sup> <https://www.oxfam.org/fr/node/24234#:~:text=end%20the%20death%20and%20destruction>

<sup>38</sup> <https://www.jns.org/israeli-supreme-court-rejects-petition-asking-state-to-resume-aid-to-gaza/#:~:text=During%20the%2042,some%20four%20to%20six%20months>

<sup>39</sup> <https://www.jns.org/israeli-supreme-court-rejects-petition-asking-state-to-resume-aid-to-gaza/#:~:text=The%20petition%20was%20filed%20by,to%20extend%20the%20hostage%20deal>

<sup>40</sup> [https://www.timesofisrael.com/liveblog\\_entry/ngos-petition-high-court-to-bar-government-from-cutting-aid-to-gaza/#:~:text=The%20Gisha%20human%20rights%20organization,Israel's%20obligations%20under%20international%20law](https://www.timesofisrael.com/liveblog_entry/ngos-petition-high-court-to-bar-government-from-cutting-aid-to-gaza/#:~:text=The%20Gisha%20human%20rights%20organization,Israel's%20obligations%20under%20international%20law)

[https://www.timesofisrael.com/liveblog\\_entry/ngos-petition-high-court-to-bar-government-from-cutting-aid-to-gaza/#:~:text=%20According%20to%20humanitarian%20law%2C%20there,writes%20Gisha%20in%20its%20petition](https://www.timesofisrael.com/liveblog_entry/ngos-petition-high-court-to-bar-government-from-cutting-aid-to-gaza/#:~:text=%20According%20to%20humanitarian%20law%2C%20there,writes%20Gisha%20in%20its%20petition)

<sup>41</sup> <https://www.kountrass.com/a-lunanimite-la-cour-supreme-israelienne-rejette-la-petition-concernant-laide-humanitaire-a-gaza/#:~:text=Israël%20hayom%20-%20Netael%20Bendel>

<sup>42</sup> <https://www.hrw.org/news/2024/05/07/gaza-israel-flouts-world-court-orders#:~:text=,the%20Genocide%20Convention%20of%201948>

<https://www.hrw.org/news/2024/05/07/gaza-israel-flouts-world-court-orders#:~:text=On%20May%205%2C%20Israeli%20authorities,Gaza%2C%20where%20it's%20vital%20needed>

## Annexe 2 : Carte des points de passage humanitaires

Carte de la bande de Gaza et de ses principaux points de passage pour l'aide humanitaire (situation 2024-2025). Les points de Rafah (vers l'Égypte) et d'Erez/Kerem Shalom (vers Israël) sont les seuls corridors d'entrée des secours, soumis à l'autorisation israélienne.



### Annexe 3 : Citations clés

- Cour suprême israélienne (Juge D. Mintz) – « Même si le droit prévoit la possibilité de fournir une aide humanitaire à une population civile non impliquée dans le conflit, il n'existe pas d'obligation de fournir une aide étendue, illimitée ou à double usage qui pourrait parvenir à l'ennemi. Tsahal et les autorités ont fait bien plus que nécessaire pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, y compris en prenant le risque qu'elle soit détournée par le Hamas pour combattre Israël »<sup>43</sup>.
- Collectif d'ONG pétitionnaires (27/03/2025) – « La décision de la Cour donne à l'État d'Israël le feu vert pour continuer à commettre des crimes de guerre et à nuire aux civils à Gaza<sup>44</sup>. »
- Nations unies (CIJ, ordonnance du 28/03/2024)<sup>45</sup> – « La Cour observe que les Palestiniens à Gaza ne font plus seulement face à un risque de famine. La famine s'installe. Au moins 31 personnes, dont 27 enfants, sont déjà décédées de malnutrition et de déshydratation<sup>46</sup>. »
- Human Rights Watch (07/05/2024)<sup>47</sup> – « Israël contrevient aux ordres juridiquement contraignants de la Cour internationale de Justice en obstruant l'entrée d'une aide vitale à Gaza. Malgré des enfants qui meurent de faim, les autorités israéliennes persistent à bloquer l'aide indispensable à la survie de la population de Gaza, en défiant la Cour<sup>48</sup>. »

\*  
\*       \*  
\*

<sup>43</sup> <https://www.kountrass.com/a-lunanimite-la-cour-supreme-israelienne-rejette-la-petition-concernant-laide-humanitaire-a-gaza/#:~:text=Il%20a%20écrit%20%3A%20«et%20servir%20à%20combattre%20Israël>

<sup>44</sup> <https://gisha.org/en/petitioners-response-high-court-ruling-humanitarian-aid-petition-2/#:~:text=,March%2027%2C%202025>

<sup>45</sup> <https://www.aljazeera.com/news/2024/3/28/icj-orders-israel-to-take-action-to-address-famine-in-gaza#:~:text=Judges%20at%20the%20International%20Court,the%20Palestinian%20population%20in%20Gaza>

<sup>46</sup> [https://www.aljazeera.com/news/2024/3/28/icj-orders-israel-to-take-action-to-address-famine-in-gaza#:~:text=The%20court%20observes%20that%20Palestinians,of%20Humanitarian%20Affairs%2C"%20they%20said](https://www.aljazeera.com/news/2024/3/28/icj-orders-israel-to-take-action-to-address-famine-in-gaza#:~:text=The%20court%20observes%20that%20Palestinians,of%20Humanitarian%20Affairs%2C)

<sup>47</sup> <https://www.hrw.org/news/2024/05/07/gaza-israel-flouts-world-court-orders#:~:text=,the%20Genocide%20Convention%20of%201948>

<sup>48</sup> [https://www.hrw.org/news/2024/05/07/gaza-israel-flouts-world-court-orders#:~:text=Despite%20children%20dying%20from%20starvation,"](https://www.hrw.org/news/2024/05/07/gaza-israel-flouts-world-court-orders#:~:text=Despite%20children%20dying%20from%20starvation,)